

| DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE | | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | |
|---|--|---|--|
| Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois | | | |
| <p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 17 Présents : 13 Absents : 3 Pouvoirs : 1 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> | <p>L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle annexe, à Frangy, sous la vice-présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT.</p> <p>Date de convocation : 21/03/2024</p> <p>Présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Isabelle DREVET, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET.</p> <p>MM. André-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL.</p> <p>Pouvoir : Mme Marie-Antoinette SIMON donne pouvoir à Marie-Chantal FIGUET.</p> <p>Absents excusés : Mme Céline FILET et MM. David BANANT, Jérémie COURLET.</p> | | |
| N ° CIAS-17/2024 | Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance. | | |

OBJET : CIAS – Recensement des marchés publics 2022.

Vu les statuts du Centre intercommunal d'actions sociales (CIAS) Usse et Rhône,
 Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
 Vu le code de la commande publique.

Considérant que le CIAS Usse et Rhône est tenu de recenser les marchés publics 2022.

Le Président rappelle que le recensement des marchés de plus de 90 000 € HT doit être effectué chaque année puis transmis à l'Observatoire économique de la commande publique.

Le Président souligne que, par souci de transparence, sont mentionnés l'ensemble des marchés de plus de 40 000 € HT dans la présente délibération.

Le Président recense le marché suivant, qui a été contracté en 2022 :

| Budget | Objet du marché | Date limite de réponse | Statut | Montant (hors-taxes) |
|-----------|---|------------------------|----------|----------------------|
| BA- EHPAD | Accord-cadre de fourniture de repas pour l'EHPAD du Val des Usse avec confection des repas sur place. | 09/12/2022 | Attribué | 438 839,50 |

Le Président demande aux élus du Conseil d'administration de valider le recensement des marchés 2022.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VALIDE le recensement des marchés suivant pour 2022 :

| Budget | Objet du marché | Date limite de réponse | Statut | Montant |
|-----------|---|------------------------|----------|------------|
| BA- EHPAD | Accord-cadre de fourniture de repas pour l'EHPAD du Val des Usse avec confection des repas sur place. | 09/12/2022 | Attribué | 438 839,50 |

NOTIFIE la présente délibération à l'Observatoire économique de la commande publique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le secrétaire de séance,



Pour le Président, par délégation
Le vice-Président,
M. André-Gilles CHATAGNAT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.